



**Note à la presse OMS/8  
2 mai 2005**

## **TRANSPLANTATIONS DE L'ANIMAL À L'HOMME – PERSPECTIVES D'AVENIR ET RISQUES ACTUELS**

**Genève** - La transplantation chez l'homme d'organes, de cellules vivantes et de tissus prélevés chez l'animal est appelée greffe xénogénique. Des expériences récentes ont montré que la transplantation chez des babouins d'organes provenant de porcs génétiquement modifiés pouvait donner des résultats de moyens à satisfaisants, ce qui permet d'espérer en l'avenir des greffes d'organes du porc à l'homme.

Ces travaux, de même que les présentes allégations concernant le traitement du diabète ou des troubles dégénératifs comme la maladie de Parkinson, en sont encore aux balbutiements. A l'exception de quelques procédures établies simples, comme le traitement des brûlures profondes au moyen de cellules cutanées cultivées avec des cellules de souris, les greffes xénogéniques ne sont acceptables aujourd'hui que dans le cadre d'essais chez l'homme très étroitement contrôlés.

Un groupe consultatif d'experts internationaux s'est réuni il y a peu à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour faire le point des progrès des greffes xénogéniques. Le principal objectif de la réunion était de proposer des moyens par lesquels l'OMS peut aider les pays à contrôler cette pratique et appliquer des mesures de qualité et de sécurité par des politiques renforcées tout en favorisant l'approfondissement des recherches sur ses utilisations potentielles.

Le risque principal associé aux greffes xénogéniques est la transmission de maladies. Un grand nombre d'infections graves dans l'histoire de l'humanité sont d'origine animale. Dès lors qu'un nouvel agent pathogène est introduit chez une personne, il peut s'étendre au groupe élargi.

Face à ce risque, plusieurs pays ont énoncé des directives strictes et des procédures de surveillance applicables à la réalisation des greffes xénogéniques. Celles-ci, cependant, sont également pratiquées dans des pays dépourvus de tels systèmes de surveillance et où les matériels et les procédures utilisés n'ont fait l'objet d'aucun contrôle de qualité ni de sécurité. Ce qui signifie que rien ne prouve la qualité des animaux donateurs et que le receveur ne bénéficie d'aucun suivi, d'où l'absence de garantie quant à la sécurité des procédures pour le patient. Le problème s'étend à l'échelle mondiale dès lors que les personnes peuvent se rendre dans un pays où les greffes xénogéniques ne sont pas convenablement surveillées.

Pour le groupe consultatif de l'OMS, toute greffe xénogénique pratiquée dans des pays en l'absence d'une surveillance adéquate donne lieu à des risques d'infection inacceptables pour la santé publique, et il faut mettre fin à cette pratique.

La promotion de normes élevées pour les greffes xénogéniques dans toutes les régions requiert à l'évidence une coopération internationale. Faute de la surveillance requise, les actions mises en œuvre pour réduire au maximum les risques dans certains pays seront réduites à néant en raison du nombre croissant de voyageurs qui se rendent dans des pays aux lois moins rigoureuses.

Ces risques potentiels ont conduit les Etats Membres de l'OMS à adopter en 2004 une résolution sur les transplantations xénogéniques qui prie les Etats Membres « d'autoriser les greffes xénogéniques uniquement lorsque les mécanismes nationaux de contrôle réglementaire et de surveillance efficaces relevant des autorités sanitaires sont en place. »

Le groupe consultatif de l'OMS et les experts de l'OMS ont conclu que les pays devaient renforcer les mesures visant à mettre fin à la pratique illégale des greffes xénogéniques et promouvoir des contrôles de qualité et de sécurité harmonisés. Afin de mobiliser le véritable potentiel de ce domaine prometteur tout en réduisant au maximum les risques liés à des pratiques n'ayant pas fait leurs preuves ou abusives, ils ont révisé un plan d'action pour aider les Etats Membres à appliquer la résolution moyennant :

- l'actualisation d'un recueil de directives et de recommandations pour permettre aux autorités sanitaires nationales et aux organes de réglementation de s'atteler au problème des greffes xénogéniques ;
- l'amélioration des méthodes de collecte et de diffusion d'informations sur les pratiques en matière de greffes xénogéniques – succès et risques potentiels ;
- une sensibilisation accrue des autorités sanitaires nationales et la défense de normes éthiques élevées et de pratiques bien réglementées.

Des textes de référence sur les greffes xénogéniques et leur réglementation efficace sont donnés sur le site [www.who.int/transplantation/xeno](http://www.who.int/transplantation/xeno)

---

Pour de plus amples informations, s'adresser à Daniela Bagozzi, Chargée de communication, Technologie de la santé et produits pharmaceutiques, Tél. : +41 22 791 4544, portable : +41 79 475 5490, Mél : [bagozzid@who.int](mailto:bagozzid@who.int)

Tous les communiqués, aide-mémoire et articles de fond OMS ainsi que d'autres informations sur le sujet sont accessibles sur le Web à la page d'accueil de l'OMS : <http://www.who.int>.